

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 5

Artikel: De l'école supérieure de jeunes filles au collège secondaire mixte

Autor: Panchaud, Georges

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'Ecole supérieure de jeunes filles au Collège secondaire mixte

Le groupe scolaire du Belvédère a été construit pour abriter l'Ecole supérieure et le Gymnase de jeunes filles. Or, pendant l'espace de temps qui s'est écoulé entre l'élaboration des projets de construction et leur exécution, une importante réforme de l'enseignement secondaire a été décidée, réforme qui prévoit, en particulier, l'introduction, dans tous les collèges de Lausanne, de classes mixtes. Ainsi ce groupe scolaire, conçu dans l'idée de loger exclusivement des jeunes filles, est destiné à recevoir désormais des garçons et des filles. L'Ecole supérieure de jeunes filles, avant même d'avoir pu inaugurer ses nouveaux locaux, a commencé à se transformer en un établissement qui portera, à l'avenir, le nom de Collège secondaire du Belvédère.

Malgré cette disparition prochaine, il n'est pas inutile de rappeler ici, en quelques lignes, l'histoire de l'Ecole supérieure de jeunes filles; elles permettront de mieux comprendre l'extraordinaire développement de cette institution, la nécessité des constructions présentées dans cette plaquette et les fondements de la nouvelle organisation scolaire.

Jusqu'au XIX^e siècle, l'enseignement secondaire officiel, chez nous comme ailleurs, était réservé aux seuls garçons. C'est en 1839 seulement que s'ouvrit, sous le patronage de la Municipalité, la première Ecole supérieure de jeunes filles de notre ville. Cet établissement fut dirigé par Alexandre Vinet; mais à la suite de la révolution de 1845, les autorités, pour des raisons politiques, décidèrent de créer une nouvelle école qui fut inaugurée le 18 mai 1849. Elle comptait une cinquantaine d'élèves et était logée au N° 29 de la rue de l'Alpe, dans deux salles de classe et une de dessin. Le but que l'on se proposait en fondant cette école était d'ouvrir l'esprit et de former le jugement de jeunes filles qui se destinaient à entrer en apprentissage, à devenir institutrices ou à fonder un foyer.

Cette tâche a été celle de l'école pendant la première partie de son existence. Mais au fur et à mesure que le rôle et la situation de la femme dans la société se sont transformés, l'école, elle aussi, a adapté son programme pour permettre l'accès des jeunes filles aux études supérieures. C'est ainsi que l'enseignement du latin a été introduit, puis qu'en 1891 un gymnase aboutissant à un baccalauréat a été créé. Ainsi, à côté de la section de culture générale qui avait été à l'origine de l'école, une nouvelle voie a été ouverte, celle des humanités classiques, type d'études qui se rapprochait beaucoup de celui offert aux garçons au Collège classique cantonal.

Toutes ces transformations ne se sont faites que progressivement et non sans quelques résistances.

Depuis 1910 cependant, l'organisation de l'Ecole supérieure de jeunes filles était restée, dans ses grandes lignes, la même. L'âge d'admission était fixé à dix ans. Dans la classe de première année, toutes les élèves recevaient le même enseignement et commençaient l'étude de l'allemand. Au seuil de la deuxième année, une première bifurcation imposait un choix entre la section du baccalauréat, ou section A avec latin, et la section de culture générale, ou section B sans latin. Au terme de la troisième année, une nouvelle option se présentait: les élèves de la section A devaient choisir entre le grec et l'anglais, celles de l'autre section pouvaient ajouter l'anglais à leur programme.

La première partie des études secondaires se terminait à 16 ans, en même temps que la scolarité obligatoire, par l'examen du certificat d'études secondaires.

Comme on le voit, l'existence de ces deux sections A et B de caractères et d'exigences très différents correspond bien aux deux tâches devant lesquelles l'Ecole supérieure s'est trouvée placée: préparation de ses élèves à toutes les activités spécifiquement féminines, et formation de certaines d'entre elles aux études universitaires; l'une ne devant pas être sacrifiée au profit de l'autre.

Alors que l'Ecole supérieure ne comptait qu'une cinquantaine d'élèves le jour de son ouverture, ce nombre est allé en augmentant au fur et à mesure de l'accroissement considérable de la population de Lausanne et des communes voisines. A cette cause première s'ajoutent l'attrait toujours plus grand qu'exerce l'enseignement secondaire sur toutes les couches de la société et la nécessité pour les femmes d'apprendre un métier, même si elles sont destinées à se marier plus tard. L'Ecole supérieure sera donc, tout au long de son histoire, en quête de nouveaux locaux pour loger toutes ses élèves.

De la rue de l'Alle, l'institution se déplaça, en 1865, dans l'ancienne cure de la Madeleine où elle resta jusqu'à l'achèvement d'un édifice qui fut enfin construit à son intention. C'est en 1888 que s'ouvrit le bâtiment de Villamont-Dessous. Il coûta près d'un demi-million. L'école avait à ce moment-là deux cent soixante et onze élèves. Le bâtiment avait été largement conçu, ce qui permit de supporter, pendant une vingtaine d'années, les augmentations d'effectifs. Il fallut pourtant surélever l'immeuble d'un étage en 1927. Mais c'est surtout au lendemain de la seconde guerre mondiale que l'augmentation du nombre des élèves se fit à une cadence extraordinairement rapide. Il fallut louer le bâtiment de l'Ecole Vinet, à la rue du Midi, puis loger des classes dans la propriété de l'Eglantine, et, finalement, dans un bâtiment à Chauderon. Il était temps que la construction du Belvédère fût achevée. A ce moment, en novembre 1955, l'effectif de l'Ecole supérieure, sans compter le gymnase, s'élevait à 1200 élèves; il avait doublé en dix ans.

L'Ecole supérieure de jeunes filles n'est pas le seul établissement secondaire qui ait vu ses effectifs augmenter de la sorte. Ce phénomène est général et a provoqué une crise de croissance. C'est pourquoi il a paru nécessaire de procéder à une réforme de structure de l'enseignement secondaire. Un projet a été étudié par le Département de l'instruction publique, projet dont les grandes lignes ont été approuvées par le Grand Conseil vaudois.

Les collèges traditionnels de garçons, Collège classique cantonal et Collège scientifique cantonal et l'Ecole supérieure de jeunes filles sont appelés à disparaître et seront remplacés par des collèges de quartiers. Chacun d'eux contiendra les différentes sections de l'enseignement secondaire et les études s'y feront selon les mêmes programmes. Les classes y seront mixtes.

Le groupe scolaire du Belvédère est inauguré au moment où l'enseignement secondaire lausannois est à un tournant. Après avoir décrit l'ancienne structure de l'Ecole supérieure, il est nécessaire maintenant de montrer quelle est la nouvelle organisation.

Les élèves entrent toujours à dix ans, mais ils sont tous soumis, garçons et filles, aux mêmes examens d'admission. Ceux et celles qui les ont réussis sont répartis, selon le lieu de leur domicile, dans trois collèges, actuellement ceux du Belvédère, de Béthusy et de Villamont.

Ils sont groupés dans des classes mixtes et suivent un programme commun pendant deux années. On commence tout de suite l'étude de l'allemand, mais celle du latin est renvoyée à la troisième année, soit à l'âge de 12 ans.

Ce premier cycle de deux ans est considéré comme un cycle d'orientation au terme duquel les parents, conseillés par les maîtres de classe, pourront choisir pour la suite des études, la section qui convient le mieux aux aptitudes de l'enfant.

Un premier choix se présente, en effet, à la fin de la deuxième année, entre la section classique et la section moderne. En section classique, l'étude du latin commence à ce moment-là et, une année plus tard, l'élève choisira entre le grec et l'anglais.

Les élèves de la section moderne suivent, pendant un an encore, un programme commun, puis optent entre plusieurs possibilités: la section moderne comprenant l'étude de trois langues étrangères, la section mathématiques-sciences, la section de culture générale pour les filles, technique pour les garçons.

A 16 ans, c'est-à-dire après six ans de collège, les élèves de toutes les sections se présentent, comme dans l'ancien système, aux examens du Certificat d'études secondaires, diplôme qui leur donne accès au gymnase ou qui leur permet d'entrer dans les écoles professionnelles ou en apprentissage.

Cette nouvelle organisation qui, espère-t-on, permettra une orientation plus souple — et par conséquent meilleure — des élèves en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes et qui les préparera aussi à un nombre plus vaste de professions, est entrée en vigueur au début de l'année scolaire 1956-1957.

La réforme, toutefois, n'est introduite que progressivement. Les élèves qui sont entrées à l'Ecole supérieure dans les années précédentes continuent le programme de l'ancien régime. Seules les classes de première année sont mixtes et suivent le nouveau programme.

Ainsi les projets établis, il y a une dizaine d'années, qui prévoyaient la réunion de toutes les élèves de l'Ecole supérieure de jeunes filles au groupe scolaire du Belvédère ne seront pas réalisés. Le bâtiment de Villamont reste momentanément à la disposition de l'enseignement secondaire et abrite une partie des classes de jeunes filles « ancien régime », plus un certain nombre de classes de première année « nouveau régime ».

Le Belvédère devient l'un des collèges secondaires de quartier prévu par la nouvelle organisation.

L'introduction de l'enseignement mixte ayant été envisagée alors que la construction du groupe scolaire avait déjà commencé, il n'a été possible d'apporter que quelques modifications aux plans primitifs pour tenir compte de la présence de garçons dans des bâtiments conçus spécialement pour des jeunes filles. Il sera nécessaire de compléter l'équipement du groupe scolaire sur plusieurs points (création de salles de travaux manuels, par exemple). Cette extension est devenue possible grâce à l'achat, en 1955, par la commune, du terrain qui se trouve au sud des salles de gymnastique et sur lequel on pourra construire une annexe.

Une question très importante n'a pas encore été tranchée. L'Ecole supérieure de jeunes filles, dès sa fondation, a dépendu de la ville de Lausanne qui s'est toujours préoccupée attentivement de son sort et a consenti pour elle à de grands sacrifices financiers. Le Collège scientifique, qui lui est contemporain, est devenu cantonal en 1869; quant au Collège classique, il appartient à l'Etat depuis sa fondation au XVI^e siècle.

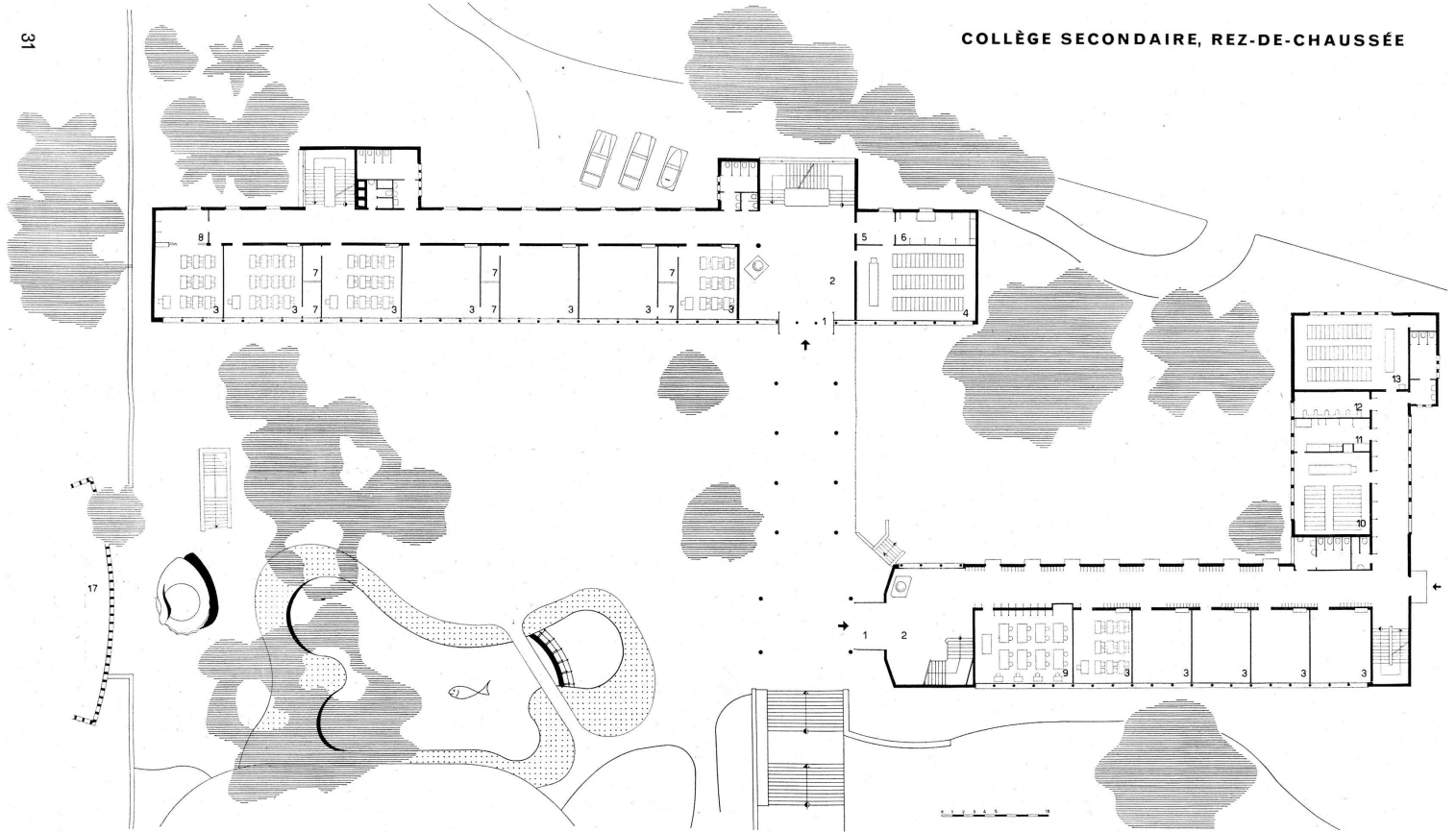
La structure nouvelle exige que ces collèges dépendent désormais d'une même administration. Seront-ils tous cantonaux ou communaux? Problème très complexe dont la solution n'est pas aisée. Quelle qu'elle soit cependant, les effets de la réforme projetée pourront se faire heureusement sentir et la commune de Lausanne a le droit d'être fière d'avoir offert à l'enseignement secondaire un groupe scolaire appelé à rendre les plus grands services, tant par la qualité de son architecture et de ses aménagements que par le nombre élevé des salles de classes mises à disposition.

Georges Panchaud,
directeur des Collèges du Belvédère et de Villamont.

Le Gymnase de jeunes filles

Le Gymnase de jeunes filles de la Ville de Lausanne fut créé en 1891 pour faire suite à l'Ecole supérieure. Ces deux institutions restèrent étroitement liées pendant plus de cinquante ans, partageant le même bâtiment de Villamont sous l'autorité d'un même directeur. Mais, en 1944, elles avaient pris une telle extension qu'il fallut les placer sous deux directions différentes. Lorsqu'on projeta, en 1947, de nouvelles constructions sur le terrain du Belvédère, on réserva au gymnase un bâtiment à part, et depuis qu'il s'y est installé, en décembre 1955, il est tout à fait séparé de l'Ecole supérieure, bien que celle-ci soit sa proche voisine, que certains locaux comme l'aula et les salles de gymnastique soient communs aux deux établissements et que plusieurs professeurs enseignent dans l'une et dans l'autre école.

Il est naturel que le Gymnase de jeunes filles soit devenu une institution séparée, puisqu'un bon tiers des élèves qu'il reçoit provient non de l'Ecole supérieure de Lausanne, mais des différents



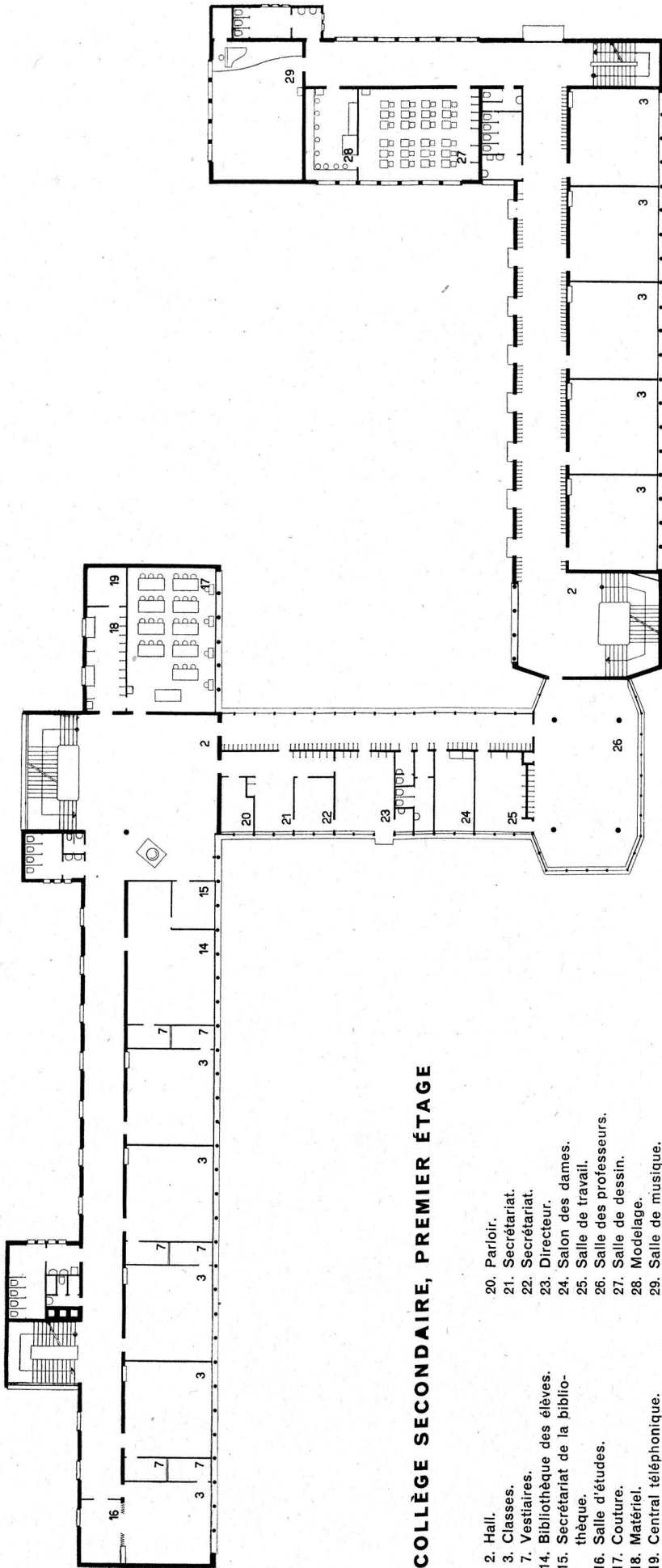
1. Entrée.
2. Hall.
3. Classes.

4. Auditoire sciences.
5. Professeur de sciences.
6. Collections.

7. Vestiaires.
8. Salle d'études.
9. Couture.

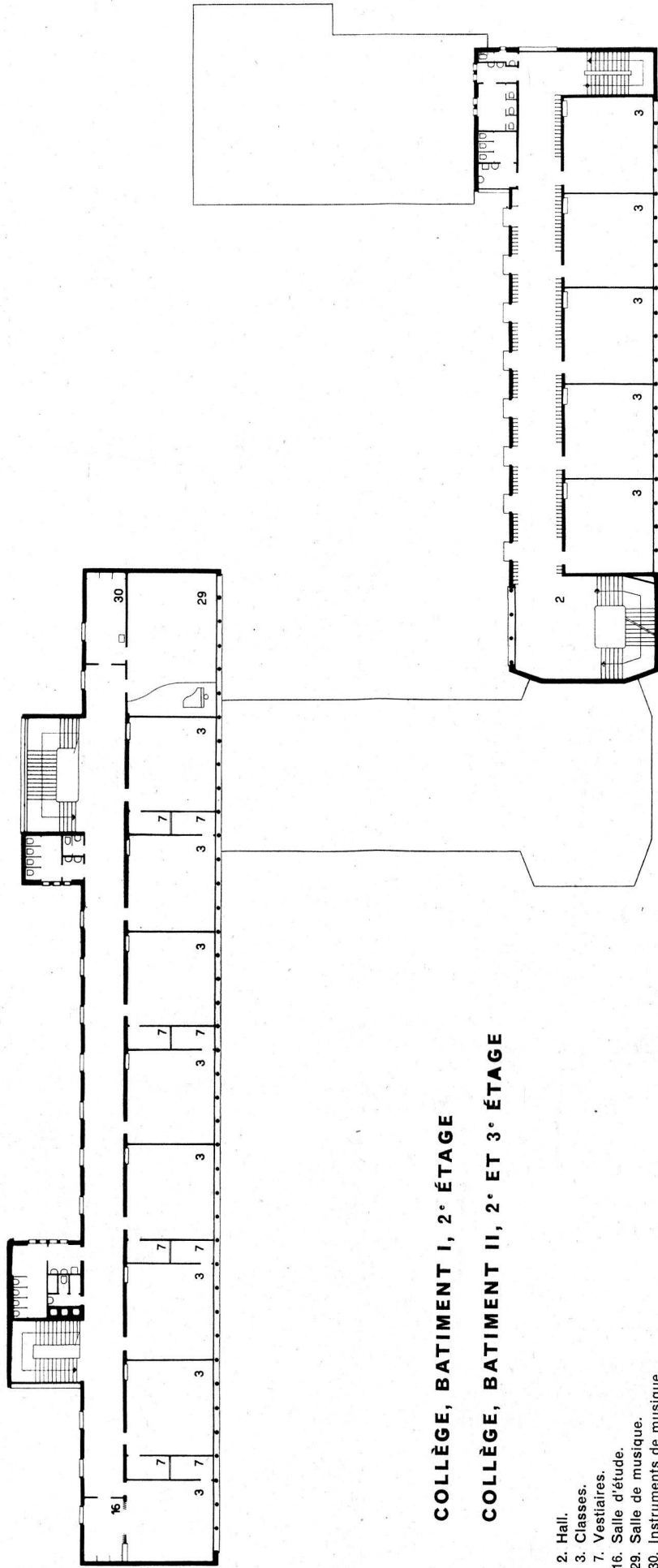
10. Auditoire de sciences.
11. Professeur de sciences.
12. Dépôt de cartes.

13. Auditoire de géographie.
17. Vide de l'aula.



COLLÈGE SECONDAIRE, PREMIER ÉTAGE

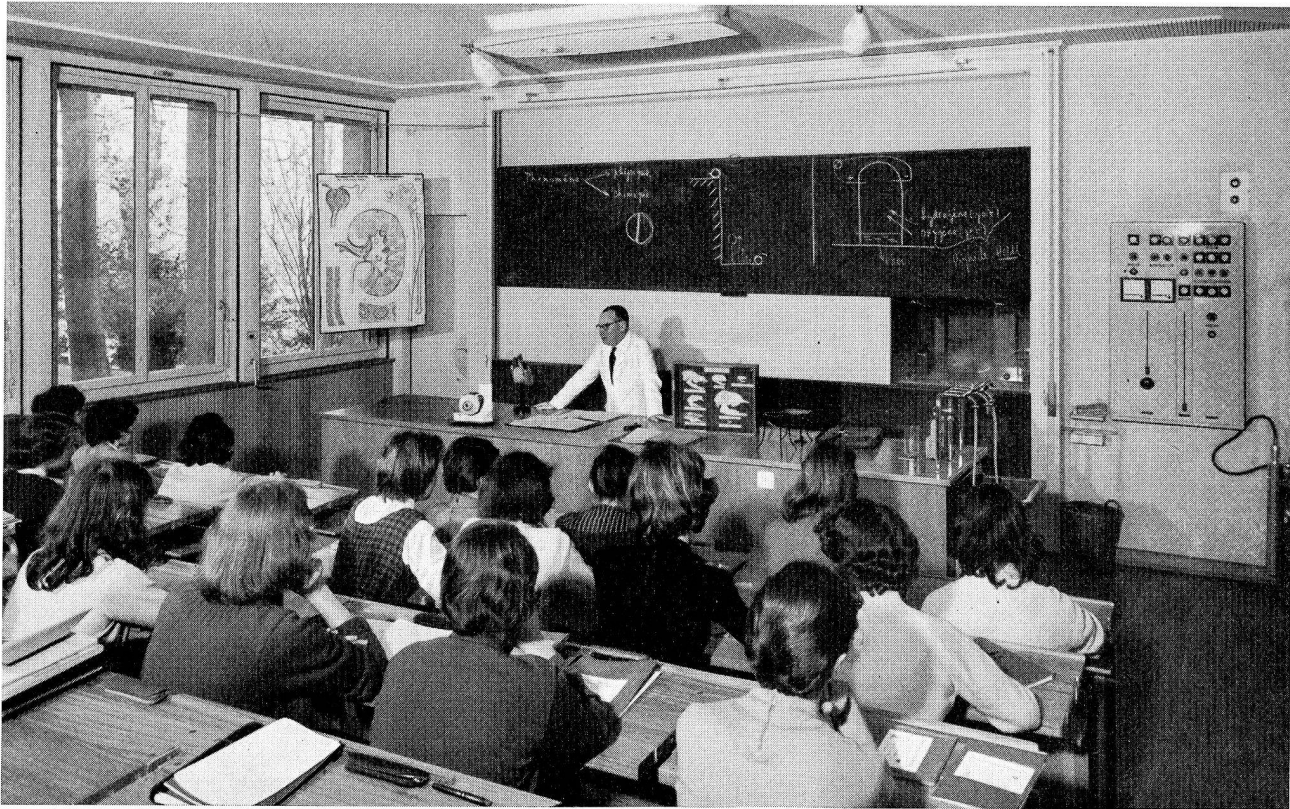
- 2. Hall.
- 3. Classes.
- 7. Vestiaires.
- 14. Bibliothèque des élèves.
- 15. Secrétariat de la bibliothèque.
- 16. Salle d'études.
- 17. Couture.
- 18. Matériel.
- 19. Central téléphonique.
- 20. Parloir.
- 21. Secrétariat.
- 22. Secrétariat.
- 23. Directeur.
- 24. Salon des dames.
- 25. Salle de travail.
- 26. Salle des professeurs.
- 27. Salle de dessin.
- 28. Modelage.
- 29. Salle de musique.



COLLÈGE, BATIMENT I, 2° ÉTAGE

COLLÈGE, BATIMENT II, 2° ET 3° ÉTAGE

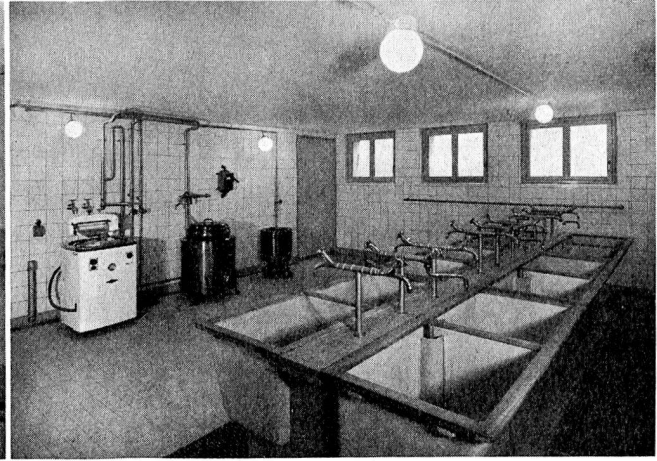
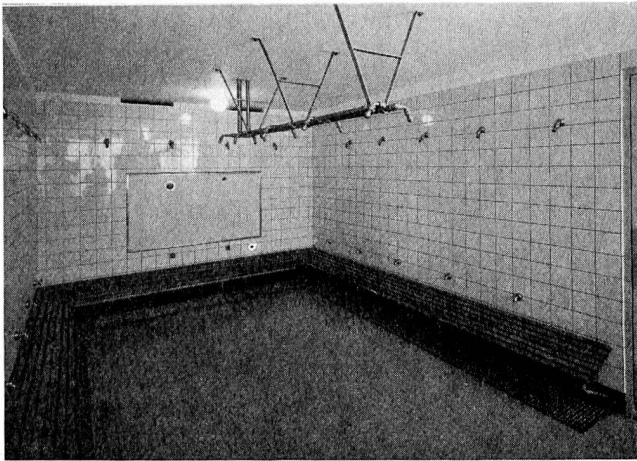
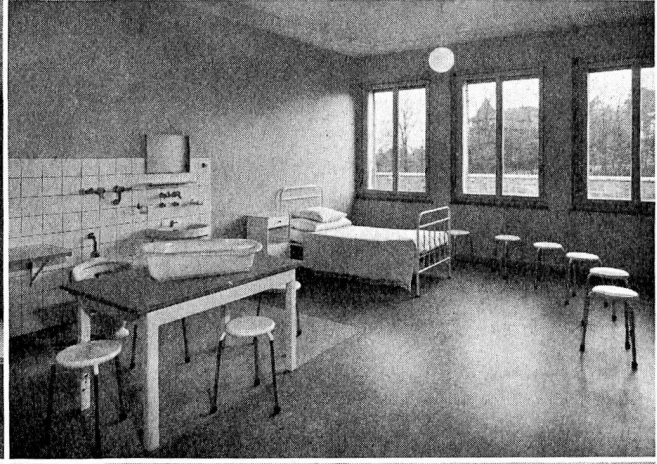
- 2. Hall.
- 3. Classes.
- 7. Vestiaires.
- 16. Salle d'étude.
- 29. Salle de musique.
- 30. Instruments de musique.



28. AUDITOIRE DE SCIENCES DU COLLÈGE.

29. BIBLIOTHÈQUE DES ÉLÈVES DU COLLÈGE.





32. HALL DU BATIMENT II DU COLLÈGE.
34. DOUCHES ET BAINS DE PIEDS. (GYMNASTIQUE)

33. SOINS AUX MALADES ET PUÉRICULTURE, AU GYMNASÉ.
35. BUANDERIE POUR LES COURS MÉNAGERS DU GYMNASÉ.

36. SÉCHOIRS A LINGES DANS ARMOIRES CHAUFFANTES
(GYMNASTIQUE)

37. ARMOIRE-VESTIAIRE ENCASTRÉE DANS LA PAROI.

